

## Epreuves de recherche de questage – Niveau B

Pointage maxi 200 pts

- |  |         |
|--|---------|
| 1. Exercice de marquage                          | 10 pts  |
| 2. Intensité du travail, maniabilité du chien    | 30 pts  |
| 3. Comportement du conducteur                    | 10 pts  |
| 4. Marquage des 5 victimes ( 30 pts par victime) | 150 pts |

temps imparti : 30 mn maximum pour la recherche sans inclure l'exercice d'alerte. Exercice opéré sur terrain ouvert de 25000 à 30000m<sup>2</sup> dont 50% sont recouverts de végétation ou disposent de bâtiments.

### Règles générales

Toute cache non visible ou atteignable par le chien est autorisée. Elles ne doivent pas être situées au-delà de 2m de haut.

En préalable à l'épreuve, le conducteur doit indiquer au juge la méthode de marquage : aboiement, méthode de l'apport ou marquage libre. Le chien prêt à commencer peut porter un harnais de repérage ou un collier. Dans le cas du marquage libre, le chien fait des allers-retours rapides et par le chemin le plus court entre la victime et le conducteur, guidant celui-ci jusqu'à elle.

Pour donner aux chiens des chances égales, des conducteurs non participants et leurs chiens testeront le site 15 mn avant l'épreuve. Les victimes seront installées en tenant compte de la direction du vent 10 mn avant le début de l'épreuve et ne devront pas être vues par le conducteur ou son chien.

### Conditions d'exécution

#### 1. Exercice de marquage

Le lieu de l'exercice de marquage doit être situé à l'extérieur de la zone d'épreuve. La victime se place d'elle-même hors de la vue du chien.

Sur indication du juge, le conducteur envoie son chien par un signal de la main et/ou de la voix vers la victime visible, installée à 30 m, en position assise ou allongée. Le chien doit effectuer un marquage convaincant et sans assistance du conducteur, qui doit annoncer le marquage. Sur indication du juge et selon le mode de marquage, le conducteur soit s'approche de la victime soit y est conduit par le chien. Le conducteur maintient alors le chien en position de base (down-stay) à 3 m de la victime.

Le chien doit rester calme et n'est pas autorisé à interférer avec le geste de sauvetage. Sur indication du juge, le conducteur va chercher le chien et rend compte au juge.

#### 2. Exercice de recherche

Le conducteur doit attendre avec son chien à l'extérieur, hors de vue de la zone de marquage, jusqu'à ce qu'il soit appelé.

Le conducteur envoie son chien dans la direction qui lui semble correcte. Il n'est pas autorisé à aborder la zone sur le côté par lequel les victimes ont pénétré sur le terrain. La direction du vent doit être prise en compte.

Sur les indications de son conducteur, le chien doit balayer le terrain en cherchant les effluves. Le chien doit balayer la zone de décombres selon les indications du conducteur.

L'intensité du travail et la maniabilité sont prises en compte par le juge. Le conducteur n'est pas autorisé à quitter le point de départ avant l'indication du juge.

Les victimes doivent rester assises ou prostrées sans bouger. Elles ne doivent pas être visibles ou accessibles physiquement. Après chaque recherche, les caches doivent être modifiées.

Le chien doit marquer clairement la personne trouvée. Le conducteur doit communiquer au juge le marquage du chien et est autorisé à approcher le chien seulement sur indication du juge.

Si le marquage est signalé par un aboiement, le chien doit rester proche de la victime, dans un périmètre de 2m maximum autour de la victime. La conformation du terrain et ses spécificités doivent être prises en compte. Dans le cadre de la méthode de l'apport ou du marquage libre, le marquage est considéré comme valable lorsque le chien a amené son conducteur directement jusqu'à la victime.

Le premier faux marquage retire 30% du total des points de l'exercice de recherche.

Le deuxième faux marquage arrête l'exercice.

Cette partie de l'épreuve s'achève lorsque le juge annonce le résultat.